

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du lundi 19 Mai 2008**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE HUIT, le DIX NEUF du mois de MAI à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 Mai 2008.

Présents : MM. FOURNIER, WATRIN, MATELIC, CORRADI, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER ET PIERON.

Membres ayant donné procuration: MM. ZIMOGH, SERREDSZUM, VOLLE

Absents excusés: MM. DROUIN, MULLER

Absent : M. DIEDRICH

Présents sans voix délibérative : MM. CUCCIA, PELIZZARI et M<sup>me</sup> FERRARI  
MM. LOGNON, FELLY et M<sup>mes</sup> D'AMATO et HABAY-LË.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30 et passe à l'examen de l'ordre du jour.

## **1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1-1. Décision DB 2008-25 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la Société « I-TRAFINTER » – Acte de vente**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder à la SCI « I-TRAFINTER», ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, le terrain cadastré (BAN DE CLOUANGE - Section 6 n° 158/35 – Rue Maréchal Joffre - d'une superficie de 60 ares)
- FIXE le prix de cette cession à 23 € H.T/m<sup>2</sup>, soit un prix total de 138 000,00 € HT, conformément à l'estimation du service des domaines en date du 8 avril 2008,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à ce transfert de propriété.

## 1-2. Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Désistement de deux candidats

- Le « Liseret vert »
- La « Magie des petits et des grands »

Le Bureau Communautaire est informé que les Sociétés « La Magie des Petits et des Grands » et « Le Liseret Vert », qui avaient manifesté le souhait d'acquérir des parcelles situées sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine », n'ont pas donné suite aux mises en demeure qui leurs ont été adressées respectivement les 21 et 24 avril 2008.

La Communauté de Communes peut donc à présent proposer ces terrains à d'autres candidats.

## 2- LOGEMENT ET CADRE DE VIE

### 2-1. Décision DB 2008-26 - Opération « Ravalement de façade » - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions susvisées, dans les conditions et aux bénéficiaires ci-dessous énoncés :

*Dossiers accordés en 2006 :*

<b>Coordonnées du demandeur</b>	<b>HOELTZEL Marie Claude</b>
<b>Adresse de la propriété concernée</b>	31 rue de Briey à Sainte Marie aux Chênes
<b>Montant subventionnable</b>	7226.08€
<b>Montant de l'aide accordée (aide plafonnée)</b>	1830.00€
<b>Part financière de chaque partenaire de l'opération</b>	CCPOM (20%) = 915.00€ Région Lorraine (20%) = 915.00€

<b>Coordonnées du demandeur</b>	<b>SCI FABERT - 3 route de Corny 57420 FEY</b>
<b>Adresse de la propriété concernée</b>	30 rue Fabert à Moyeuve Grande
<b>Montant subventionnable</b>	13000.00€HT
<b>Montant de l'aide accordée (aide plafonnée)</b>	1830.00€
<b>Part financière de chaque partenaire de l'opération</b>	CCPOM (20%) = 915.00€ Région Lorraine (20%) = 915.00€

*Dossiers accordés en 2007 :*

<b>Coordonnées du demandeur</b>	<b>WEIGEL Gilbert</b>
<b>Adresse de la propriété concernée</b>	29 rue des rouges gorges à Sainte Marie aux Chênes
<b>Montant subventionnable</b>	4874.86€HT
<b>Montant de l'aide accordée (aide plafonnée)</b>	1830.00€
<b>Part financière de chaque partenaire de l'opération</b>	CCPOM (40%) = 1830.00€

<b>Coordonnées du demandeur</b>	<b>LAURENT Daniel</b>
<b>Adresse de la propriété concernée</b>	4 place Cordebut à Marange Silvange
<b>Montant subventionnable</b>	1870.00€
<b>Montant de l'aide accordée</b>	748.00€
<b>Part financière de chaque partenaire de l'opération</b>	CCPOM (40%) = 748.00€

<b>Coordonnées du demandeur</b>	<b>NAUDIN Francis</b>
<b>Adresse de la propriété concernée</b>	1 rue des chardonnerets à Sainte Marie aux Chênes
<b>Montant subventionnable</b>	17288.00€HT
<b>Montant de l'aide accordée</b> (aide plafonnée)	1830.00€
<b>Part financière de chaque partenaire de l'opération</b>	CCPOM (40%) = 1830.00€

### **3- AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

#### **3-1. Décision DB 2008-27 - Convention PADTM 2007-2008 – Signature**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président, à signer avec le Département, la convention relative à la Politique d'Aménagement et de Développement du Territoire Mosellan pour les années 2007-2008, et comportant une enveloppe maximale de 1 044 240 €, en autorisation de programme bisannuelle.

#### **3-2. Décision DB 2008-28 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Avenants (Eclairage, Assainissement)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la passation des avenants aux marchés n°06011 lots n°1, 2 et 3, respectivement conclus avec le Groupement MULLER Assainissement - EUROVIA pour le lot n°1, et l'entreprise SOBECA pour les lots 2 et 3, qui induisent les modifications ci-dessous énoncées :
- Et AUTORISE le Président à signer les dits avenants.

### **4- PROTECTION ET MISE ENVALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **4-1. Décision DB 2008-29 - Plan Paysage – Hiérarchisation thématique – Signature du contrat « paysage ».**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place d'un contrat « Paysage » à l'échelle du territoire intercommunal de la CCPOM,
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat « Paysage » à passer avec l'Etat (DIREN), la Région Lorraine et le Département de la Moselle.

### **5- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

#### **5-1. Décision DB 2008-25 - Contrat ECO-EMBALLAGES**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant de prolongation au contrat en cours, avec application du « barème C » jusqu'au 31 décembre 2008,

- AUTORISE le Président à signer le dit avenant,
- DECIDE de passer un nouveau contrat, prenant effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, avec la Société ECO-EMBALLAGES, avec application du « Barème D »
- Et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

## **6- INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 30/04/2008,
- Tableau de bord financier au 30/04/2008,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/04/2008,
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/04/2008,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 30/04/2008,

**Affiché le 21 Mai 2008  
Le Président,**

**Lionel FOURNIER**